



Centre de Formation de Musiciens Intervenants

Aix*Marseille Université

Le poste de Directeur du Centre de Formation de Musiciens Intervenants (CFMI) d'Aix-Marseille sera vacant à compter du 1^{er} septembre 2017. Personnel ayant vocation à enseigner,

il devra inscrire son action dans la dynamique de rapprochement déjà engagée avec l'IESM et l'ESPE, selon les préconisations du rapport interministériel publié en 2017 visant à conforter l'insertion des CFMI au sein du paysage de l'enseignement supérieur. Conformément aux statuts du CFMI, il sera recruté après double agrément du Ministère de l'Education Nationale, de l'enseignement supérieur et de la Recherche et du Ministère de la Culture et de la Communication.

Poste :

Poste à plein temps (1607 heures annuelles) sur un emploi d'enseignant du second degré dans l'enseignement supérieur. Lieu de travail : ESPE, site d'Aix-en-Provence avec de fréquents déplacements dans tout le périmètre de la région PACA.

Mission :

En collaboration avec l'autre enseignant en poste et l'équipe administrative, il répartira son service en trois champs d'activités principaux :

- Administration et vie institutionnelle : participation aux instances d'AMU dont le CFMI est une composante à part entière, liens avec les tutelles et partenaires institutionnels extérieurs, développement des projets artistiques, préparation des conseils d'institut, développement et suivi des emplois.
- Coordination pédagogique : réactualisation et mise en œuvre du plan de formation et de ses modalités d'évaluation, suivi des parcours de formation des étudiants (formation initiale, continue, cursus DE-DUMI et VAE), conduite des réunions d'équipes enseignantes.
- Activité d'enseignement (selon ses compétences) incluant des visites conseil sur terrains de stage et le suivi de projets tutorés ou professionnels.

Formation à assurer :

Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant (DUMI) formant les futurs personnels de l'intervention musicale en premier degré sous toutes ses formes (projets menés en étroite partenariat avec les professeurs des écoles durant le temps scolaire ou au sein d'activités périscolaires, actions de sensibilisation au spectacle vivant en lien avec les structures culturelles de la région, dispositifs de pratique instrumentale tels que les orchestres à l'école), également interventions en milieu spécialisé (crèches, hôpitaux, prisons, etc.)

Profil :

- Formation musicale de niveau supérieur et expérience significative en formation d'adultes.
- Connaissance du premier degré de l'enseignement scolaire et de l'éducation musicale qui s'y pratique.
- Connaissance des établissements supérieurs relevant du Ministère de l'Education Nationale de l'enseignement supérieur et de la Recherche, du ministère de la Culture et de la communication et de ceux relevant des collectivités territoriales.
- Bonne connaissance des politiques culturelles ainsi que des milieux artistiques musicaux et éducatifs
- Aptitude au travail en équipe, à la gestion et à l'administration

Types de diplômes souhaités :

Agrégation de musique ou CAPES d'éducation musicale et chant choral, Certificat d'Aptitude de directeur ou de professeur des conservatoires classés par le Ministère de la Culture, diplôme étranger ou autres titres équivalents.

Date limite de dépôt des candidatures 31 mars 2017 (la date de distribution du pli faisant foi)

Le candidat doit adresser par (courrier recommandé) son curriculum vitae détaillé, lettre de motivation, justificatifs de diplômes et précisions sur sa situation administrative au CFMI, à l'attention de Mme Nathalie CLADERE, 2 avenue Jules Isaac 13626 Aix-en-Provence

Une copie de la candidature devra par ailleurs être envoyée (en courrier simple) au Président d'Aix-Marseille Université, à l'adresse suivante :

Aix-Marseille Université - A l'attention du Président
58, boulevard Charles Livon - 13284 Marseille cedex 07.